



Commandement saisie vente

Par **fleete**, le 17/01/2019 à 21:12

Bonjour,

je viens de recevoir un commandement de saisie vente de l'huissier (par son client le créancier).

Au mois d'Avril 2018 il y à eu un procès verbal devant le juge avec une conciliation de 110 €/mois payable le 20 de chaque mois suivant jusqu'à complet paiement en principal, frais et intérêt.

A ce jour respecter.

Pourquoi une telle action alors que nous avons une conciliation et un échelonnement de la dette respecté ?

Le juge peut-il autoriser la vente de mes biens, malgré une conciliation ?

Merci pour votre aide.

Bien cordialement.

Par **Tisuisse**, le 18/01/2019 à 07:25

Bonjour,

Faire une LR/AR à l'huissier pour lui demander de vous fournir le titre exécutoire l'autorisant à

effectuer cette saisie-vente.